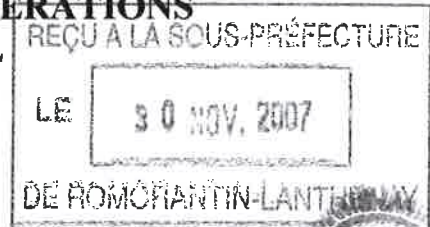


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers

en exercice : 17

présents : 16

votants : 17

L'an deux mil sept
le vingt-sept novembre
le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard RAIMOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2007

PRESENTS : MM. RAIMOND - DARDES - BOURQUET - LEMORT - THOMAS - Mmes AZEVEDO - BARRY - MM. BOUCHER - CANALIAS - COUFRANT - GOUGÉ - Mme LAFLEURIEL - MM. LAUMONIER - LEROY - Mme OLIVO (arrivée à 18 h 50) - M. RONDEAU.

OBJET :
*Déclaration préalable
pour clôture*

ABSENTE EXCUSEE : Mme BOURSIER a donné procuration à M. BOURQUET

SECRETAIRE : M. BOURQUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme du Code de l'Urbanisme, dans les Communes dotées d'un P.O.S. ou d'un P.L.U., en dehors des secteurs Monuments Historiques, les clôtures ne sont plus soumises à déclaration depuis le 01 octobre 2007, sauf si une délibération décide du contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, après avis de la Commission d'urbanisme,

► **décide** que toutes les édifications de clôture soient soumises à déclaration préalable afin que la commission précitée puisse continuer à exercer un droit de regard sur tous les projets.

Mairie de Villefranche-sur-Cher, le 29 novembre 2007

Pour copie conforme
Suivent les signatures
Le Maire,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 30/11/2007

Publié ou notifié

le 11 JUIL. 2013

Le Maire,
[Signature]

Joël AUGER



[Signature]
Bernard RAIMOND